

Monsieur Jamieson a déclaré que le Canada espère que le Protocole de coopération industrielle distinct "permettra d'accroître rapidement les transferts aux États membres du CARICOM de ressources humaines et autres si nécessaires à l'expansion et à la diversification de leurs économies et (que) des avantages en découleront pour l'économie du Canada également".

Le Canada espère en outre, a-t-il ajouté, que l'Accord permettra de recenser les nouveaux débouchés et les possibilités d'entreprises en coparticipation dans les Antilles dans des secteurs tels l'agriculture, les pêches, la petite industrie manufacturière comme la fabrication d'éléments de mobilier et de construction, le commerce, les activités financières et les industries de service.

Sur le plan commercial, le nouvel Accord prévoit l'échange du traitement de la nation la plus favorisée et la facilitation de l'expansion des échanges commerciaux réciproques. La partie de l'Accord portant sur la coopération financière et technique comprend des dispositions visant l'aide canadienne au développement des divers États membres du CARICOM ainsi que de la région dans son ensemble. Le Protocole et la partie qui traite de la coopération industrielle prévoient la prise par les gouvernements de mesures d'encouragement ainsi que les transferts de technologie.

L'Accord prévoit également des consultations dans chacun de ces domaines et envisage la création d'un Comité commercial et économique conjoint qui se réunira annuellement. Lors de la signature de l'Accord, M. Jamieson a invité les gouvernements du CARICOM à tenir la première réunion de ce Comité au Canada en mars prochain.